



Mairie de NOGARO
Arrondissement de Condom
Département du Gers

ARRÊTÉ n° 2025 155

**Arrêté municipal portant réglementation
de la circulation et du stationnement**

Le Maire de NOGARO,

VU les articles L. 2212-2 et L. 2213-1 Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la route ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

CONSIDERANT que l'entreprise « Jérôme Martin Charpente », a déposé une demande d'occupation du domaine public, afin d'effectuer des travaux de réfection de toiture, au n° 5 Place du Four, pour la période du vendredi 10 octobre 2025 au vendredi 17 octobre 2025 ;

ARRETE

Article 1^{er} : Afin d'effectuer les travaux cités ci-dessus, et d'installer un échafaudage, une grue de levage et une benne à gravats, le demandeur est autorisé à :

- Neutraliser les places de stationnement devant le bâtiment situé n° 5 place du Four

Article 2 : Signalisation du chantier.

Le demandeur aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier de jour et de nuit, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur à la date du présent arrêté.

Article 3 : L'autorisation est délivrée uniquement pour la période du vendredi 10 octobre 2025 au vendredi 17 octobre 2025

Article 4 : M. le Maire de Nogaro, M. l'Agent de Surveillance de la Voie Publique, M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à la mairie de Nogaro

Le 10 octobre 2025

Le Maire

Christian PEYRET

